

24K05

Lac Harveng

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Clair désigné
 Clair visé par une demande de désignation

Clair visé
 Clair visé par une demande de désignation

Aire de titres en traitement

Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BES)

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du clair

Aire d'extraction
 Autorisation sans bal

Certificat d'autorisation

Déclaration de conformité

CM (concession minière) ou BM (bal minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bal)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière entrée en carte et la partie droite le statut du site d'exploitation

Substance extraite
 G) Gravier, C) Dolomie, U) Autre
 S) Sable, I) Inconnu, P) Pierre calcaire, X) Calcite
 D) Débris de silice, J) Terre jaune, R) Résidu minier inertes
 E) Minerai de fer, M) Minerai, S) Sable
 F) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe

Statut du site d'exploitation
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Périétre urbanisé

Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 Le zonement et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de pêcher et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif
 Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissanan de Bersiamte, Essipk, Mashewash, Nutschkan

Frontières

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Échelle 1:50 000

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre.

2405	2406	2407
2408	2409	2410
2411	2412	2413

